

DE NOUVEAUX ESPACES DE CONQUETE

INTRODUCTION : OCEAN ET ESPACE : QUELLES SPECIFICITES ?

I. Une connaissance ancienne, mais encore incomplète de ces espaces en marge de l'œkoumène

Hors de l'**œkoumène** (l'espace habité par l'homme), océans comme espace sont par définition difficiles à connaître.

A. Les océans déjà bien connus

1) Brève histoire de la connaissance des océans

Les hommes préhistoriques ont été capables de traverser des océans pour peupler d'autres terres. La civilisation grecque antique est profondément liée à la mer et celle de Rome dans une moindre mesure. Toutefois, la connaissance des océans reste superficielle, limitée à un espace proche. La navigation se limite à du cabotage le long des côtes. D'ailleurs, la cartographie des océans reste assez limitée (mieux en Orient).

Ce n'est qu'au début des Temps modernes qu'elle commence vraiment à s'affiner avec ce que l'on a nommé les « Grandes Découvertes » : Européens et Chinois s'aventurent désormais en haute mer. Magellan effectue le 1^{er} tour de la terre en 1521-22. Grâce à lui et à tous les autres navigateurs (Colomb, Vasco de Gama), on parvient entre le XVe et le XVIIe s. à une cartographie bien plus précise (portulans).

Les XVIIIe-XIXe s. voient encore un accroissement dans la connaissance des océans lié aux progrès techniques et à une volonté scientifique de découvertes. Ainsi les recherches océanographiques donnent lieu aux premières cartes contenant des données statistiques sur les vents dominants, les courants etc.

Au XXe s., l'océanographie se développe : l'ensemble de l'océan mondial est exploré, connu (physique, chimie, géologie, faune, flore). Les stations d'observation marine, l'utilisation de l'informatique, les satellites offrent des outils nouveaux.

2) Les abysses : dernière frontière des océans

Certains espaces océaniques demeurent encore très mystérieux pour les hommes car difficiles d'accès : les abysses ou fosses sous-marines. Une fosse océanique ou sous-marine est une dépression sous-marine très profonde, descendant à plus de 6000 et jusqu'à 11 000 mètres, sous le niveau de la mer.

En 1934 pour la 1^{ère} fois 2 hommes descendent à plus de 900 mètres de profondeur. En 1951, un sonar détecte la plus profonde fosse au monde, la fosse des Mariannes qui fait près de 11 000 m de fond. Un bathyscaphe y plonge en 1960, record jamais dépassé depuis. De fait à ce jour, seuls 4 hommes sont allés à plus de 10 000 m.

En 1965 est élaborée la 1^{ère} carte « précise » des grands fonds. Aujourd'hui, la cartographie de ces grands fonds reste perfectible et les satellites ne la permettent pas.

Par ailleurs, ces abysses abritent des espèces encore inconnues et pourraient se révéler riches en minerais.

B. Une connaissance encore très limitée de l'espace

1) L'astronomie : une discipline ancienne

L'espace, les étoiles, la lune et le soleil ont toujours interpellé les hommes qui ont observé les cycles des astres dans le ciel, comme le prouvent certaines constructions mégalithiques préhistoriques. Pour les Egyptiens, les astres sont des dieux et leurs observations du Ciel par les prêtres servent à déterminer la fixation des fêtes religieuses. La plus ancienne description écrite d'une observation des astres provient de la Mésopotamie environ 1600 à 2000 ans avant notre ère.

Toutefois, ce sont les Grecs qui fondent véritablement l'astronomie à partir du VIIe s. av. JC. Les astres sont reconnus comme des corps sphériques en mouvement et la Terre n'est pas toujours vue comme le centre de l'Univers. Voici deux des plus grands noms de ces premiers scientifiques : Aristarque de Samos (env. IIIe s. av. J.-C. ; il affirme que la Terre, loin d'être fixe, non seulement tourne sur elle-même, mais aussi décrit une orbite circulaire autour du Soleil), Hipparque (IIe s. av. J.-C. ; il dresse le premier catalogue des étoiles)

Arabes, Juifs et Persans s'intéressent aussi à l'astronomie, mais essentiellement pour prédire l'avenir. Quant aux Chinois, depuis l'Antiquité, ils s'intéressent surtout aux événements temporaires (éclipses, comètes...) qui leur paraissent comme autant de présages.

Le Moyen Age occidental est une période de recul des connaissances, en raison d'une perte d'intérêt et du poids de l'Eglise qui impose une lecture littérale de la Bible : la Terre, plate, est au centre de l'Univers et le Soleil tourne autour.

Le XIVe s. conduit à un renouveau d'intérêt pour ces questions, symbolisé par Copernic qui, se servant surtout des théories grecques, a le génie de renoncer au géocentrisme au profit de l'héliocentrisme (le soleil est au centre de la galaxie)

et non la Terre). Cependant, Giordano Bruno, disciple de Copernic, qui émet l'hypothèse que les étoiles sont des astres semblables au Soleil entourées de planètes, est brûlé vif en 1600 et Galilée est condamné en 1633.

A partir du XVII^e siècle, l'observation de l'espace est facilitée par l'invention du télescope en 1608.

2) L'accélération récente de la connaissance spatiale

Cependant l'exploration spatiale et avec elle l'accélération de la connaissance de l'Univers ne datent que de l'après seconde guerre mondiale, puisqu'il ne s'agissait jusque-là que d'observations.

Les Soviétiques envoient dans l'espace Spoutnik, le 1^{er} satellite en 1957 puis Gagarine, le 1^{er} astronaute en 1961. Ainsi sont prises les premières photographies de la Terre. En 1969, les Américains font marcher deux des leurs sur la Lune pour la 1^{ère} fois et en rapportent des roches. Par la suite, sondes, vaisseaux, satellites, expéditions se multiplient et permettent de mieux connaître les planètes, étoiles et autres objets célestes. Depuis 1998, une station spatiale internationale (ISS) habitée en permanence est en orbite autour de la Terre.

Toutefois, étant donné la faiblesse technique des engins d'observation et les capacités humaines très limitées pour l'envoi de sondes (et d'hommes) à des distances importantes de la Terre (calculées en années-lumière !), **ce n'est qu'une toute petite partie de l'espace proche qui nous est connue et les questions sont infiniment plus nombreuses que les réponses que les recherches ont pu apporter jusque-là.** Aujourd'hui, les astrophysiciens s'interrogent sur la formation de l'univers et des planètes, sur l'apparition de la vie sur Terre, sur l'existence de vies (mais aussi de matières) extra-terrestres, sur les lois de la physique, la chimie de la matière, l'énergie, les trous noirs, ...

C. Des espaces de recherche essentiels, aux frontières de la connaissance humaine

1) Des espaces de recherche essentiels pour de nombreuses disciplines

Une meilleure connaissance des océans et de l'espace offrirait des **perspectives capitales pour différentes disciplines scientifiques : la physique, la chimie, la biologie, la géologie.** Par ailleurs, l'exploration de ces espaces en dehors de notre œkoumène renvoie également à un **questionnement philosophique voire religieux sur la place de l'homme sur Terre et dans l'Univers** dont la littérature et les arts en général se font également l'écho.

2) Défis technologiques et frontières de la connaissance à repousser

Dans ces espaces, l'homme **manquerait d'oxygène et subirait d'autres contraintes rendant sa survie impossible** (pression, absence de gravité, températures extrêmes, absence de nourriture). Pour ce qui est de l'espace, s'ajoute une **dimension sinon infinie, du moins démesurément grande à l'échelle de la taille et de la vie d'un homme.** L'exploration spatiale et dans une moindre mesure océanique oblige donc l'humanité à repousser les frontières de ses capacités, à innover.

3) L'enjeu environnemental de ces espaces

Or il apparaît que c'est un **impératif de plus en plus pressant dans le contexte environnemental et climatique actuel.** Ces espaces, s'ils ne sont pas peuplés, **subissent indirectement l'impact de la vie humaine qui les pollue au point de les transformer/affecter parfois** (baisse de la biodiversité marine, acidification des océans ; déchets dans les océans et l'espace).

Paradoxalement, ces espaces apparaissent aussi comme des solutions à la crise que rencontre l'humanité : l'initiative *Ocean Panel* signée par 14 Etats côtiers plaide pour une meilleure utilisation de l'océan qui, en le préservant davantage, permettrait de réduire le dérèglement climatique et de produire 6 fois plus de nourriture. L'espace peut également être vu comme le moyen de mieux comprendre les phénomènes auxquels nous sommes confrontés, voire comme un refuge en cas de destruction de la Terre (entre science-fiction et réalité : Jeff Bezos travaille à la création de colonies martiennes).

II. Une appropriation croissante par l'homme (en vue d'intégrer ces espaces à l'œkoumène)

A. (sur le plan économique) Des espaces qui suscitent des convoitises économiques

1) Des océans déjà très exploités et utilisés

Pêche : La production de poissons a été multipliée par 7 dans le monde entre 1950 et 2010 grâce à la pêche mais aussi de plus en plus à l'aquaculture (plus de 40%). Les principales zones de pêche se situent en Asie de l'est et du sud-est (Pacifique : près de 65% en 2024), en Amérique du Sud (Pacifique) et en Europe (Atlantique Nord et Méditerranée). 15% des apports mondiaux en protéines animales dépendent du poisson et environ **1 milliard de personnes sur Terre dépendent directement des produits de la mer pour leur alimentation (étude de la FAO de 2024).**

Autres productions liées à l'eau de mer : Le **sel marin** est également exploité. **L'eau de mer** elle-même peut être pompée pour être dessalinisée et bue.

Extraction minière : **1/3 de la production mondiale d'hydrocarbures (plateformes offshore c'est-à-dire en mer), part qui va sans doute croître dans les années à venir avec les progrès des techniques de forage.** On en trouve surtout aujourd'hui dans l'océan glacial Arctique, dans la mer des Caraïbes, dans le golfe de Guinée et en mer de Chine méridionale.

Les planchers océaniques contiennent en **grande quantité des métaux** dont les gisements s'épuisent à terre : **cuivre et manganèse** principalement, mais aussi **cobalt, nickel, métaux précieux et critiques, dont des terres rares**. Les minerais sous-marins **représentent 84% des réserves mondiales**. Les nodules polymétalliques sont particulièrement intéressants. **Pour l'instant, l'exploitation de tels champs profonds est techniquement très difficile et donc peu rentable**, mais la montée des prix des matières premières et les progrès techniques rendent ces gisements sous-marins de plus en plus attractifs.

Transport de marchandises : **80 à 90% des marchandises** (matières premières et biens manufacturés) – **70% de la valeur des produits échangés dans le monde - sont transportées par voie maritime**. = peu onéreux, moins polluant mais lent.

Tourisme : Les océans sont enfin des lieux de loisirs, surtout près des côtes où il existe des stations balnéaires, mais aussi en pleine mer avec le développement du tourisme de croisière (**35 millions de touristes en 2024**).

2) Les opportunités de l'espace

Satellites : Le **marché des satellites d'observation et télécommunication** représente près de 8 milliards de dollars en 2025.

Tourisme spatial : depuis **2021, le tourisme spatial commence à rapporter de l'argent** (Jared Isaacman et 3 invités sont partis 3 jours dans l'espace à bord d'une navette SpaceX).

Extraction minière : Enfin certains espèrent **recupérer des matières premières** : l'**hélium 3 lunaire** serait idéal pour des réacteurs à fusion nucléaire sans déchets et des astéroïdes renfermeraient des minerais et métaux rares.

B. (sur le plan juridique et politique) Des espaces inégalement territorialisés : les dernières frontières à conquérir

1) Une territorialisation des océans fixée par le droit international mais objet de réclamations

Si la **mer est restée longtemps une « chose commune »** pour reprendre l'expression du juriste du XVIIe s. Grotius, les océans ont été de plus en plus territorialisés avec la colonisation, ce qui a provoqué tensions et conflits. Cela explique la naissance en **1956** de la **Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM)**. Réunie à différentes reprises (1960, 1973), elle a donné lieu à différentes réglementations et surtout en **1982** à celle de **Montego Bay (Jamaïque) chargée de réglementer la territorialisation des mers et des océans**. Elle prévoit :

- **La souveraineté totale des Etats dans leurs eaux territoriales** (jusqu'à 12 milles marins au large des côtes)
- Sont créées des **ZEE (Zones Economiques Exclusives), bandes de 200 milles nautiques (370 km) à partir de la ligne de base (côte) en l'absence d'autre rivage**. Si le rivage le plus proche est à moins de 200 milles nautiques, on trace en principe la frontière à mi-distance des lignes de base des deux pays riverains. « Dans la ZEE, l'Etat côtier a des **droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles**. L'Etat a aussi juridiction en ce qui concerne la mise en place et l'utilisation **d'îles artificielles, d'installations et d'ouvrages, la recherche scientifique marine et la protection et la préservation** du milieu marin
- **La zone de haute mer (espace maritime n'appartenant à aucune ZEE ; on parle aussi des eaux internationales) (64% des océans) est considérée comme « bien commun de l'humanité ».**
- **Liberté de circulation** : en dehors de leurs eaux territoriales, les Etats ne peuvent pas interdire à d'autres de naviguer ou survoler de manière inoffensive sur ou au-dessus de leurs ZEE ou d'y poser des câbles. Les détroits sont aussi laissés libres.
- **Enfin les Etats enclavés se voient accordé l'accès à certaines ressources maritimes.**

Toutefois, tous les pays de la planète n'ont pas signé cette convention (à l'image des Etats-Unis) et certains, parfois signataires comme la Chine, ne la respectent pas.

2) A qui appartient l'espace ?

Le **traité de Washington sur l'espace pose 5 principes en 1967** :

- **L'espace vide n'appartient à personne et les corps célestes, y compris la Lune, appartiennent à tous.**
- **Tous les États peuvent librement explorer et utiliser l'espace ;**
- Les États sont invités à coopérer pour explorer l'espace.
- **Les États sont invités à utiliser l'espace à des fins pacifiques.**
- Les États sont responsables de leurs activités et de celles de leurs nationaux dans l'espace.

Certes, une nation ne peut pas s'approprier une planète ou un autre corps céleste, mais le texte n'interdit pas formellement selon eux l'appropriation par un individu ou une entreprise. Ainsi quelques entreprises font croire qu'elles peuvent vendre des parcelles de la Lune ou des étoiles (Lunar Embassy à partir de 1980). Cependant, il s'agit d'une surinterprétation du texte et par ailleurs **seule l'Union astronomique internationale est autorisée à nommer les astres**.

De fait, **la présence humaine dans l'espace est croissante** entre les satellites, l'ISS, les sondes et engins envoyés dans l'espace proche mais aussi lointain (un rover est en train de sillonner Mars). **Certaines formes semblent relever de l'appropriation nationale, à l'image déjà du drapeau américain planté sur la Lune par Neil Armstrong.**

C. (sur le plan militaire et géostratégique) Atouts géostratégiques, militarisation et tensions

1) Les océans : des espaces stratégiques depuis toujours fortement militarisés et objets de tensions

Les océans sont des espaces **stratégiques pour les richesses économiques** qu'ils renferment mais aussi **pour le contrôle des déplacements** de marchandises, d'hommes, de troupes qu'ils permettent (directement ou en survol) **ou l'accès à des terres**. C'est pourquoi **les Etats ont depuis longtemps cherché à prendre possession de ces espaces voire à les militariser (présence de flottes en mer, de bases sur les côtes)**, ce qui a pu et peut toujours conduire à des tensions ou conflits.

2) De la perspective d'une « guerre des étoiles » aux atouts militaires de l'espace

L'intérêt militaire de l'espace est né avec la guerre froide, notamment des **possibilités offertes par les satellites en matière d'observation et de télécommunications**, ou en tant que moyen de déployer dans l'avenir des armes offensives (destruction de cibles terrestres – cela n'existe pas pour le moment) ou défensives (**bouclier antimissile rêvé par Reagan : IDS** : Initiative de Défense Stratégique).

Aujourd'hui plus que jamais l'espace fait l'objet d'un intérêt militaire comme le montre la **création d'une armée de l'espace dans plusieurs pays** : United States Space Force (créée par Donald Trump fin 2019) ; la France appelle désormais son Armée de l'Air, l'Armée de l'Air et de l'Espace.

AXE 1 : CONQUÊTES, AFFIRMATIONS DE PUISSANCE ET RIVALITÉS

L'espace a depuis toujours fasciné les hommes et son questionnement a longtemps renvoyé à des questions religieuses et/ou métaphysiques. La littérature s'en fait d'ailleurs l'écho dès l'Antiquité (1^{er} ouvrage de science-fiction : les *Voyages extraordinaires* de Lucien de Samosate au II^e s.). Toutefois, avant la seconde guerre mondiale, **tous ces rêves, ces interrogations se heurtent aux impossibilités techniques d'observation précise et surtout d'exploration** : la conquête reste donc onirique... jusqu'en 1957 et les débuts de la « guerre des étoiles » dans le cadre de la guerre froide.

La bataille du delta du Nil (1175 av. J.-C) opposa la flotte de l'Empire égyptien, dirigé par Ramsès III, aux mystérieux Peuples de la Mer : c'est la plus ancienne bataille navale connue. Elle illustre le fait que les espaces maritimes ont eu très tôt ce rôle de lieux d'affirmation de la puissance et ont donc été le théâtre précoce des rivalités étatiques.

Problématique : Pourquoi la conquête et la maîtrise des océans et de l'espace est-elle devenue un facteur de puissance et de rivalités depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ?

I. Pourquoi les Etats cherchent-ils à conquérir et maîtriser les océans et l'espace?

A. Pour affirmer leur puissance territoriale, politique et militaire

1) Un « sea power » en mutation à travers l'histoire

Depuis l'Antiquité et jusqu'à la 1^{ère} guerre mondiale, la conquête des océans renvoie à des objectifs essentiellement coloniaux : il s'agit d'abord de conquérir, via la mer, de nouvelles terres.

De nombreux Etats ont fait le choix de se doter de marines de guerre très précocement. On constate que les puissances insulaires sont particulièrement contraintes de se doter d'un tel outil, à l'image de l'Angleterre, pour laquelle la Navy est un moyen de défense des envahisseurs.

Avoir une Marine de guerre dominante a permis à certains Etats d'imposer leur puissance à certaines périodes en étant victorieux lors des guerres qui se déroulaient partiellement sur les mers : ce fut le cas de l'Espagne avec sa célèbre Invincible Armada lors des XVe-XVIe s. puis de la Royal Navy britannique dominante du second XVIIe au début du XXe s.

En 1890, l'amiral étatsunien Alfred Mahan (1840-1914) pose les fondements théoriques du « sea power ». Dans *The Influence of Sea Power upon History 1660-1783*, il souligne que la suprématie sur les mers est la base de la puissance britannique. Pour lui donc, le fondement de la puissance d'un État vient de sa capacité à maîtriser l'espace maritime mondial. En somme, les puissances maritimes ont vocation à l'emporter sur les puissances continentales.

Avec les guerres mondiales, émergent de nouvelles puissances maritimes (l'Empire allemand, l'Empire du Japon et surtout les Etats-Unis), alors que l'invention des torpilles et des sous-marins redéfinit les éléments de puissance d'une flotte. Toutefois, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le contrôle des océans reste limité car leur immensité empêche naturellement d'avoir une vue sur l'ensemble. Seuls les passages stratégiques et les côtes peuvent être contrôlés tandis que les autres bateaux ne constituent que quelques aiguilles dans une botte de foin : ainsi, le Royaume-Uni ne dispose « que » de 70 cuirassés quand éclate la 1^{ère} guerre mondiale. Tout change avec le développement de l'aviation et plus encore des satellites.

Jusqu'en 1945, les flottes de guerre ont trois missions :

- La guerre d'escadre : affrontement de la flotte ennemie (bataille navale)
- La guerre de course : attaque du commerce ennemi
- L'action contre la terre : bombardement des terres depuis un navire

Aujourd'hui (et globalement déjà pendant la guerre froide en fait), la marine est surtout essentielle pour :

- Préparer une action militaire terrestre (force de projection des troupes comme lors de la guerre du Golfe en 1991)
- Faire acte de présence à proximité d'un ennemi dans le cadre de la dissuasion nucléaire
- Réaliser un embargo : interdire la circulation des navires pour atteindre ou sortir d'un port ennemi

2) Le « space power »

La conquête spatiale est, dès la Guerre Froide, étroitement liée à des enjeux militaires.

D'abord, il y a un lien direct entre capacité à lancer des missiles (nucléaires) à grande distance et envoyer un engin dans l'espace. Les missiles V2 nazis sont les ancêtres des fusées modernes. Lorsque les Soviétiques sont en mesure de lancer le Spoutnik en 1957 grâce à la fusée R-7 Semiorka, c'est un avertissement pour les Etats-Unis. Cela participe à la guerre de dissuasion. L'avance soviétique conduit le président Eisenhower à créer la NASA (National Aeronautics and Space Administration) le 1er octobre 1958, une administration d'État dont le financement fédéral ne cesse de croître.

Ensuite, l'espace offre d'autres atouts militaires, d'abord en matière d'observation/d'espionnage de l'ennemi (et de communication)

L'espace offre par ailleurs de nouvelles perspectives en matières d'armes offensives et défensives.

En 1983, le président américain Reagan lance le programme IDS qui consiste en un projet (impossible d'ailleurs) de bouclier antimissile nucléaire qui serait déployé depuis l'espace et protégerait l'URSS.

C'est pourquoi, à l'été 2019, Etats-Unis et France se sont dotés d'un **commandement militaire de l'espace rattaché dans les deux cas à l'armée de l'Air** : l'**US Space Force** et l'**Armée de l'Air et de l'Espace**. La Chine l'avait fait dès 2015 avec la **FSS (Force de Soutien Stratégique)** qui s'occupe des systèmes spatiaux et des systèmes de réseaux (datasphère).

B. Pour renforcer leur puissance économique

1) Les richesses offertes par l'océan

Le second but des explorations maritimes était commercial : ces territoires ultramarins offraient des avantages en matière d'approvisionnement en matières premières exotiques puis en termes de débouchés pour des produits à exporter (surtout à partir de la révolution industrielle).

Les marines ont aussi pour mission de protéger le commerce, qu'il s'agisse d'escorter les navires de commerce ou plus globalement de sécuriser les routes commerciales maritimes. Avec la mondialisation et l'accroissement du commerce de biens transportés à 90% par voie maritime, les mers et océans focalisent plus encore l'intérêt des puissants. Il s'agit en effet de sécuriser les routes commerciales maritimes (afin d'assurer approvisionnements et exportations) comme d'ailleurs les lieux d'extraction de ressources sous-marines (flotte de pêche, mines). Cette mission est d'autant plus importante qu'on constate une **résurgence de la piraterie**, notamment en Asie du sud-est (déroit de Malaca et Singapour), dans le Golfe de Guinée et au large de la Somalie et du Yémen.

Enfin, l'océan est riche de nombreuses ressources halieutiques, minérales, en hydrocarbures... (cf. chapitre introductif).

2) Les richesses offertes par l'espace extra-atmosphérique

Cf. chapitre introductif

On constate que si le spatial a eu d'abord une vocation militaire et scientifique (connaissance de la Terre et son environnement), son usage civil est aujourd'hui de plus en plus économique pour les nombreuses entreprises privées qui en sont devenues des acteurs de premier plan. **Space X, Blue Origin, Virgin Galactic** cherchent avant tout le profit, soit par le transport (astronautes, touristes et surtout satellites), la communication (par satellites) et possiblement dans l'avenir l'exploitation des ressources extra-terrestres.

Aujourd'hui, c'est surtout dans le domaine du lancement de satellites que s'exprime une concurrence commerciale très vive. Space X semble avoir une grande longueur d'avance, notamment grâce à sa stratégie de récupération de ses fusées. Le lancement réussi de sa fusée Starship le 13 octobre 2024 a été un exploit technique puisqu'après le lancement, la fusée est parvenue à réintégrer la zone de lancement. Cela présage une nouvelle baisse des coûts de lancement pour le marché des lanceurs spatiaux que l'entreprise américaine domine depuis 2017... après une longue période d'hégémonie de la fusée européenne Ariane (que l'entreprise espère retrouver avec Ariane 6).

C. Pour affirmer leur soft power.

La conquête, qu'elle soit maritime pendant longtemps ou spatiale aujourd'hui, s'accompagne du développement de la puissance culturelle et d'un discours étatique qui met en évidence la prouesse auprès de la population et/ou à l'internationale. Elle offre ainsi une image de prestige à l'Etat.

Par exemple, les récits des voyages de Bougainville permettent à la monarchie française de rayonner dans le domaine scientifique (*Voyages autour du monde*, 1766-69)

Depuis le milieu du XXe s., rares sont les puissances spatiales car l'Etat doit être capable financièrement et techniquement de se projeter dans l'espace. Or leur participation scientifique à l'avancée de l'humanité au-delà de la frontière de l'œkoumène et des connaissances scientifiques leur permet une vraie valorisation. Cela a été très net pendant la guerre froide. Le discours de Kennedy le 12 septembre 1962 « **We choose to go to the Moon** » illustre bien ce fait : il réactive la notion de « destin manifeste » et d'esprit pionnier en lançant aux Américains le défi d'être les premiers à aller sur la Lune, quitte à augmenter encore le financement de la NASA.

La production cinématographique peut également participer à ce soft power. Par exemple, de nombreux films hollywoodiens mettent en scène la puissance américaine qu'il s'agisse de retracer l'histoire de la conquête spatiale (*First Man* de Damien Chazelle raconte l'histoire de Neil Armstrong ou *Hidden Figures* de Theodore Melfi met en lumière le rôle des afro-américains à la NASA pendant la guerre froide), de montrer une future colonisation de l'espace par les Etats-Unis (*Interstellar* de Christopher Nolan ou *Seul sur Mars* de Ridley Scott) ou encore de mettre en scène les Etats-Unis remparts contre des menaces venues de l'espace (*Indépendance Day* de Roland Emmerich ou *Armageddon* de Mickael Bay).

Exemple pour la France de la médiatisation de Thomas Pesquet .

II. Comment les océans et l'espace permettent-ils aux Etats d'affirmer leur puissance?

A. La puissance s'affirme de manière symbolique

Depuis toujours les Etats utilisent des symboles pour signifier leur pouvoir sur tel ou tel territoire, qu'il s'agisse d'érection de drapeau ou de frappe de la monnaie en circulation avec la tête du dirigeant. Océan et espace extra-atmosphérique sont des lieux dont l'appropriation a pu passer par ce genre de symboles :

- les astronautes américains ont ainsi installé un drapeau des États-Unis sur la Lune en 1969
- en 2007, une mission russe dépose un drapeau russe au fond de l'Arctique, à l'emplacement du pôle Nord

Le fait de nommer ces espaces est également un moyen de s'affirmer de manière symbolique : cela a été très souvent pratiqué pour les espaces maritimes. Ainsi, ce sont les Européens qui ont « découpé » et nommé pour l'essentiel l'océan mondial. L'océan Pacifique a par exemple été nommé par Magellan. Certains conflits territoriaux se traduisent par des querelles de noms : la « Mer de Chine méridionale » n'est pas toujours nommée ainsi sur toute son étendue par les pays riverains, comme les Philippines et le Vietnam, qui préfèrent des appellations plus neutres (ex : mer des Philippines).

Aujourd'hui, les noms des corps célestes sont généralement décidés par l'Union astronomique internationale (UAI). Les États ne peuvent pas nommer officiellement ces entités de leur propre initiative. Les planètes ont des noms qui remontent à l'Antiquité et renvoient à des personnages de la mythologie.

Toutefois, on remarque que la désignation des humains dans l'espace varie selon les Etats. C'est en effet le seul métier dont on « nationalise » l'appellation, illustrant une forme de rivalité : 1^{er} terme apparu, « **cosmonaute** » a été inventé par les Soviétiques pour Youri Gagarine. Les Etats-Unis ne voulant pas utiliser ce terme ont donc inventé « **astronaute** » pour la victoire de 1969. La France parle de « **spationaute** », les chinois de « **taïkonaute** » et les Indiens rêvent de leur 1^{er} « **vyomanute** ».

B. La puissance s'affirme grâce à la concurrence technologique – notamment dans le domaine militaire

1) La technologie au service des Marines de guerre

Ce sont souvent les **innovations technologiques qui ont permis aux flottes de se démarquer les unes des autres** sur différents plans : **leur rapidité, leur maniabilité, leur résistance et de plus en plus l'armement embarqué.** De la trière grecque, rapide et maniable face à la flotte perse, aux premiers cuirassés britanniques, servis par la révolution industrielle impulsée en Angleterre (propulsion vapeur et 1^{er} blindage des coques), l'histoire des batailles navales et des flottes de guerre a en effet toujours été marquée par les inventions.

A cela se sont ajoutés les **technologies sous-marines** et aujourd'hui, celle des **drones, satellites**, etc. qui permettent de surveiller ou d'agir en l'absence d'être humain embarqué.

La période de la guerre froide a été une époque de rapide progression des capacités des Marines de guerre, car cette guerre se déroula en partie sous les mers comme en témoigne des romans et films tels qu'*A la poursuite d'Octobre rouge*. Elle conduisit à une **course technologique que les Américains ont menée et remportée dès 1954 avec l'inauguration du 1^{er} sous-marin à propulsion nucléaire d'attaque** : l'USS Nautilus. Les Soviétiques répondirent rapidement avec la série des « November », mais ces engins étaient bien moins fiables. Par la suite, les Américains ont toujours conservé une longueur d'avance. En **1960**, l'USS George-Washington est le **1er Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins** : indétectable ou presque pendant sa plongée qui peut durer 2 mois, il peut lancer des missiles nucléaires. **Les fonds marins furent beaucoup utilisés pour l'espionnage.**

Aujourd'hui encore, l'innovation technologique est une course permanente entre les grandes puissances maritimes, accentuée par la littoralisation des économies. Elle s'appuie notamment sur la force de **dissuasion nucléaire, la stratégie qui consiste à menacer un adversaire d'avoir recours à l'arme nucléaire pour le détourner de l'idée d'entreprendre une action indésirable.**

En 2023, neuf États sont reconnus comme des puissances nucléaires militaires : les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, la France, la Chine, l'Inde, le Pakistan, Israël et la Corée du Nord. Si les États-Unis et la Russie disposent de 90% du stock mondial, un des grands enjeux réside dans la lutte contre la prolifération nucléaire afin de maintenir le statu quo prévalant depuis le TNP - **Traité de Non-Prolifération entré en vigueur en mars 1970 et qui compte 190 États signataires.** Toutefois, à une période de désarmement semble succéder une **nouvelle période de réarmement aux États-Unis** (Donald Trump a dénoncé notamment le traité sur les forces nucléaires de portée intermédiaire en 2019), **la Russie** (surtout depuis l'invasion de l'Ukraine) **et la Chine** (puissance militaire montante) sont dans un **processus d'augmentation de leur arsenal.**

Les armes nucléaires peuvent être mise en œuvre par trois types de vecteurs – aériens, terrestres ou maritimes – constituant la « triade nucléaire ». Les États peuvent disposer de la panoplie complète de la « triade » comme les États-Unis, la Russie ou la Chine, ou bien de seulement deux composantes (France : sous-marins et avions), voire d'une seule (Royaume-Uni : sous-marins).

La mer est avant tout un support de projection de la puissance et notamment de l'arme nucléaire. En effet, 85% de la population mondiale vit à moins de 500 km d'un rivage et 85% des Etats ont une frontière maritime. Ainsi les océans, comme ils relient l'ensemble du globe en un seul système océanique mondial, constituent un enjeu géopolitique primordial.

C'est d'abord le rôle des SNLE (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) : ils sont à l'origine de 43,5% des têtes nucléaires déployées. Le SNLE est l'association

- d'un **sous-marin**, (mobilité sous l'eau donc déplacements silencieux et quasi indétectables, menace diffuse),
- d'une **chaufferie nucléaire pour sa propulsion** (plusieurs mois en immersion),
- d'une **base de lancement de fusées et de missiles à têtes nucléaires**.

Les SNLE sont donc une arme de dissuasion contrôlée exclusivement par le pouvoir politique. Par exemple, après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la France et les Etats-Unis ont envoyé un signal fort à Vladimir Poutine, Paris en déployant dès mars trois de ses quatre SNLE à la mer. **La technologie des SNLE ne cesse d'évoluer, en raison du perfectionnement des missiles nucléaires transportés (portée multipliée par 4 en 40 ans), ce qui explique un bouleversement géostratégique des espaces maritimes** (par exemple, en 1971, le 1^{er} SNLE français *Le Redoutable* devait patrouiller très au nord, en Mer de Norvège, pour pouvoir menacer Moscou alors qu'aujourd'hui les zones de patrouille peuvent être sensiblement élargies). Sur **46 SNLE en 2025, 14 sont américains, 14 russes, 7 chinois, 4 français**, 4 britanniques et 3 Indiens.

La majorité des **sous-marins nucléaires sont des SNA (sous-marins nucléaires d'attaque) qui avancent grâce à la propulsion nucléaire, mais ne portent pas d'arme nucléaire** (78 SNA détenus par seulement 5 Etats). Le *Suffren*, le nouveau SNA français lancé en juillet 2020 fait partie de la nouvelle génération de ces bâtiments.

Par ailleurs, ces dernières décennies, l'arme sous-marine globale s'est fortement développée (41 Etats s'en sont dotés comme l'Inde, la Malaisie, le Pakistan, le Brésil, l'Australie, le Vietnam... notamment en Asie face à la menace chinoise), mais en 2023, environ **70,5 % de la flotte mondiale de sous-marins sont conventionnels**, de taille réduite et aux capacités opérationnelles limitées du fait de leur système de propulsion classique.

On constate par ailleurs l'apparition de **drones sous-marins de grande taille (XLUUV)**, des sortes de sous-marins automatiques sans équipage, qui risquent de transformer la guerre sous-marine.

Les porte-avions sont la 2^e arme majeure des puissances navales. Il s'agit en fait de **bases aériennes mobiles** qui permettent tout à la fois de se protéger contre des flottes ennemies, effectuer des missions de renseignement et **surtout se rapprocher d'objectifs terrestres, soit pour en restant à distance et en ayant la possibilité de les frapper massivement grâce aux forces aériennes embarquées, soit afin de projeter des troupes terrestres.**

Sur 17 porte-avions en 2025, 11 sont américains, 3 chinois, 2 indiens, 1 français.

Aujourd'hui, **les enjeux majeurs** de la recherche de puissance navale sont de différents ordres :

- **l'innovation technologique**
- **le coût croissant** : par ex, le *Suffren* a coûté 1,5 milliards d'euros ; le futur porte-avions français en construction à partir de 2026 et qui remplacera le Charles de Gaulle : 10 milliards d'euros. Le budget de l'US Navy (de loin la première marine du monde) représente 3,5 fois le budget de la Marine chinoise qui est le 2^e. En France, le budget de la dissuasion double entre 2012 et 2025 pour atteindre un coût de 31,6 milliards d'euros.
- **l'apparition d'acteurs plus nombreux** :

* **notamment l'irruption de la Chine** : elle s'est longtemps préoccupée uniquement de la défense de son territoire continental. Toutefois, **depuis les années 1990, on assiste à une hausse continue des budgets militaires, une nette modernisation des armées et l'acquisition de nouvelles capacités de projection de puissance, en particulier maritimes** (3 porte-avions et 2 en construction).

* **L'Inde est loin de disposer de la triade nucléaire**, du fait des considérables efforts financiers et technologiques que supposerait cet objectif. New Dehli loue ainsi à l'URSS puis à la Russie des SNA depuis 1988 afin de développer les compétences de ses personnels qui demeurent limitées.

2) L'innovation technologique au cœur de la conquête spatiale

Pendant la guerre froide, la conquête spatiale fait partie des nouvelles frontières à repousser par la science pendant la guerre froide et chaque nouvelle étape est vue comme une marche franchie par un des Grands. Au-delà de l'aspect purement spatial de ces découvertes, il s'agit pour les deux Grands de prouver qu'ils sont les plus à même de conduire l'humanité vers le progrès. « Le « spatial » devient une image de puissance : il s'agit pour l'URSS de repousser les limites du monde connu dans un contexte de décolonisation où les pays doivent se choisir un modèle ; tandis que le programme américain Apollo entre dans le contexte idéologique de la « Destinée manifeste » avec pour rôle de conduire le monde entier vers le progrès. **Ces événements sont l'occasion pour les deux superpuissances de faire de la propagande en l'honneur de leur pays, mais aussi leur idéologie et leur modèle (vitrine de leur puissance relayée par les media)**

Aujourd'hui, **les puissances militaires et spatiales sont en train de mettre au point un arsenal pour mettre hors d'état de nuire/servir les satellites militaires et civils ennemis** soit grâce à des systèmes de brouillage, soit grâce à des missiles antisatellites, soit grâce à des minisatellites de maintenance dotés d'un bras robot capables de désorbiter un autre satellite, etc.

C. La puissance s'affirme grâce à l'exploitation des ressources

1) L'exploitation des ressources maritimes

La pêche conduit souvent à des incidents diplomatiques car le non-respect des zones de pêche est une manière pour un Etat de s'approprié un espace qui ne lui appartient pas ou au moins de faire une démonstration de sa puissance.

Ex : La Chine utilise l'exploitation des ressources halieutiques comme un moyen de renforcer ses revendications territoriales : elle encourage ses pêcheurs à opérer dans les zones disputées de la mer de Chine méridionale.

2) L'exploitation des ressources spatiales

Selon le traité de l'espace de 1967, il est interdit pour les puissances terrestres de s'approprier des territoires extra-terrestres. Pour autant, ce traité ne dit rien des ressources.

Or en 2015, aux Etats-Unis, est adopté le *Space Act* dont l'objectif est d'encourager les initiatives privées dans l'exploration et l'exploitation de l'espace. Il reconnaît le droit aux entreprises privées américaines d'exploiter les ressources spatiales qu'elles extraient, comme les minéraux, l'eau ou d'autres matériaux présents sur les astéroïdes ou d'autres corps célestes. Le 6 avril 2020, Donald Trump a signé un décret qui rejette le concept de « bien commun » de l'espace. Il s'oppose notamment au **Traité de la Lune de 1979** (même si les Etats-Unis n'avaient jamais ratifié ce traité). Certains ont dénoncé une « ruée vers l'or lunaire ». **La Chine a fait de même.**

III. Quels sont donc les défis et les rivalités nés du nouveau contexte mondial ?

A. Deux défis majeurs pour l'humanité

1) La sécurité et la militarisation des océans et de l'espace

L'espace se militarise en dépit du traité de Washington, car il s'agit de contrôler ce territoire extra-terrestre en raison des activités qui s'y déroulent.

En outre, l'espace offre des opportunités militaires nouvelles :

Le point sur : Qu'entend-on par satellite militaire ? c'est un satellite artificiel utilisé à des fins militaires :

- **Satellites de reconnaissance (ou espion)** : cartographier un territoire, repérer des installations fixes, des armes, des troupes ennemies
- **Satellites d'alerte précoce** : détecter le lancement de missiles balistiques
- **Satellites de télécommunication** : fournir des liaisons sécurisées aux troupes au sol
- **Satellites de navigation** : guider les missiles afin de déterminer leur position et leur cible.

Au total, on estime que les **Etats-Unis possèdent 218 satellites militaires en orbite et la Chine 125** (alors qu'elle n'en avait aucun en 2010, mais elle a développé la constellation Beidou), **la Russie 102**, la France 10, l'Inde 9,...

En mer, les rivalités et tensions sont plus fortes encore. Cf. cours de tronc commun et axe 2

Par exemple, l'**océan glacial arctique** voit se multiplier les bases militaires, les radars et les systèmes de missiles sur les côtes des Etats riverains, notamment la Russie et les Etats-Unis (Alaska). Ces deux pays ainsi que les autres puissances européennes de la région - Islande, Danemark, Norvège, Finlande et Suède – développent aussi une flotte de navires brise-glace ou encore font patrouiller des sous-marins. Il s'agit pour eux de revendiquer leurs droits légitimes sur cet espace afin d'exploiter ses ressources (hydrocarbures notamment) de plus en plus accessibles en raison du changement climatique. Ils veulent aussi avoir un contrôle sur les nouvelles routes maritimes pour aller plus rapidement de l'Europe à l'Asie que la fonte de la banquise dégage en été.

2) Une exploitation durable des ressources

Cf. thème 5 et axe 2 de ce thème sur les coopérations portant sur la gestion des ressources et espaces

Les **aires marines protégées (AMP)** délimitent des volumes d'océans dont on veut préserver la biodiversité en promouvant une gestion durable des activités maritimes. Cependant, selon un rapport de l'UICN publié en octobre 2024, les efforts mondiaux actuels sont insuffisants pour atteindre l'objectif de protéger 30 % des océans d'ici 2030 et surtout, une faible part des AMP reçoivent réellement une protection efficace.

B. Une hiérarchie des puissances en reconfiguration ?

1) Les puissances traditionnelles sont toujours dominantes

Les Etats-Unis restent la puissance Thalassocrator, maîtresse des mers, **la seule à détenir une marine présente sur tous les océans du globe** (7 flottes sont réparties sur le globe) **et capable de projeter des troupes et de bombardier tous les territoires du monde.** Ils disposent de **11 porte-avions (sur les 17 mondiaux)** et 10 porte-aéronefs (sur 32).

France et Royaume-Uni restent de grandes puissances navales de classe mondiale, grâce aussi une présence sur tous les océans, servis par leur immense ZEE (la France possède notamment énormément de territoires ultramarins insulaires où

sont installées des bases points d'appui). Cette-dernière possède aussi un porte-avion nucléaire, le Charles-de-Gaulle qui sera remplacé en 2038 par un nouveau bâtiment.

Les Etats-Unis restent l'hyperpuissance spatiale : le budget de la NASA s'élève ainsi à 62 milliards de dollars sur un montant mondial de 103 milliards pour toutes les dépenses gouvernementales cumulées (loin devant la Chine ; 12 milliards et l'ESA). Par ailleurs, 4200 des 7000 satellites en orbite sont américains. **Russie, Europe (3^e budget mondial dans ce domaine), Japon font toujours partie du club ancien des puissances spatiales.**

2) L'émergence de nouvelles puissances navales et spatiales, reflet du rééquilibrage géopolitique du monde

Depuis une trentaine d'années, les puissances émergentes et réémergentes s'affirment également. **La liste des porte-avions en service est significative : 2 pour la Chine, 1 pour l'Inde, 1 pour la Russie.**

Il en va de même pour l'activité spatiale de ces Etats : **ancienne pour l'URSS, elle est récente mais en développement très rapide pour la Chine** (cf. OTC : 1^{er} taïkonaute en 2013, alunissage d'un module sur la face cachée de la lune en 2019 ; projets pour une station spatiale en 2024, une base lunaire permanente en 2030) **et l'Inde** (en 2013, sonde spatiale sur Mars avant la Chine ; en 2019, 4^e puissance à abattre un satellite après EU, Russie et Chine ; échec en 2019 de l'alunissage d'un module). D'autres Etats montrent des capacités plus rudimentaires mais en progression : Israël, Iran, Corée du Nord.

3) Le rôle nouveau des acteurs privés

Les entreprises privées ont récemment fait leur entrée dans la course à l'espace, mais de manière tonitruante : il s'agit de **SpaceX** d'Elon Musk (fondateur de Tesla), de **Virgin Galactic** (du groupe Virgin du milliardaire Richard Brandson), **Blue Origin** de Jeff Bezos (fondateur d'Amazon), **Vulcan Aerospace** (du cofondateur de Microsoft Paul Allen). Ce sont essentiellement des firmes américaines du high tech. La firme chinoise **OneSpace** rencontre plus de difficultés techniques.

Elles ont l'avantage de disposer de ressources financières et technologiques.

Elles pensent l'espace comme une **opportunité économique** : **lancement de satellites, tourisme spatial, sous-traitance pour les agences spatiales qu'elles finissent par concurrencer** (SpaceX envoie des astronautes dans l'ISS).

Ces nouvelles entreprises ont des ambitions importantes : Elon Musk souhaite envoyer des vaisseaux sur Mars d'ici 2022 puis initier des missions habitées d'ici 2024 pour y établir des colonies.

Autre exemple : **Planetary Resources** est une entreprise américaine créée en novembre 2010 qui a pour objectif de développer des séries de **satellites à coût réduit permettant d'identifier les astéroïdes accessibles et riches en ressources** minières (métaux, glace d'eau), de développer les techniques d'exploitation minière dans l'espace et à très long terme de réaliser l'exploitation minière des astéroïdes. La compagnie est financée entre autres par James Cameron.

La place ces acteurs privés se renforce tellement qu'est née la notion de « **new space** » pour désigner l'arrivée de **nouveaux entrepreneurs privés pour développer les technologies spatiales, en opposition au « old space »** (Etats et institutions publiques). Ces nouveaux acteurs posent d'ailleurs des questions nouvelles en matière de souveraineté des territoires, d'appropriation des ressources, etc.

L'exploitation des ressources océaniques est le fait d'entreprises (notamment les FTN pétrolières), **et le commerce mondial repose sur de grands groupes d'armateurs (propriétaires des navires) comme le Danois Maersk, l'Italo-suisse MSC ou le Français CMA-CGM. Toutefois, il ne s'agit pas à proprement parler, d'acteurs nouveaux.**

- ⇒ **La conquête/maîtrise des océans et de l'espace sont à la fois des manifestations et des instruments de la puissance :**
- **Manifestation** car il faut disposer de moyens importants financiers et technologiques pour y parvenir
 - **Instruments** car en retour cela offre des opportunités économiques (utilisation des ressources), scientifique (progrès dans la connaissance et la technologie) et militaires (capacité de projection militaire et moyen de dissuasion nucléaire avec les océans, satellites d'observation et télécommunication dans l'espace)

AXE 2 : ENJEUX DIPLOMATIQUES ET COOPERATIONS

Problématique : Pourquoi océans et espace, en étant sources de tensions et de rivalités, peuvent aussi être à l'origine de coopérations réussies et durables ?

Jalon 1 : Coopérer pour développer la recherche : la station spatiale internationale

Il a existé **avant l'ISS un grand nombre d'autres stations spatiales, dont la majorité fut soviétique** ou russe (7 « Saliout » se sont succédé de 1971 à 1982 et surtout la dernière **MIR**) ; les Etats Unis ont utilisé **Skylab** de 1973 à 1979.

L'ISS est **créée à partir de 1998 et devient habitable en 2001** après 3 ans d'assemblage d'une centaine de pièces.

16 pays y ont participé dont les Etats-Unis, la Russie et les pays européens (la France paye ¼ des dépenses du continent). Elle sera **désinstallée en 2030 par SpaceX**.

Elle répond à différents défis :

- **Scientifiques** : L'ISS est un laboratoire en micro-gravité qui cherche à mieux comprendre le comportement du corps humain dans l'espace (en vue de futures missions sur Mars), à faire des expériences qu'il serait plus difficile de faire sur Terre (par exemple production d'une forme de traitement contre le cancer). Enfin des technologies développées pour la station sont ensuite réutilisables sur Terre.
- **Financiers** : Elle a coûté 150 milliards de dollars jusqu'à présent, les Etats-Unis ayant financé les ¾ environ.
- **Technologiques** : La Russie a apporté son expertise des stations orbitales, héritée de l'URSS. En parallèle, d'autres partenaires contribuent avec des avancées techniques (ex. bras robotique canadien, vaisseau de ravitaillement européen).
- **Géopolitiques** : symbole de la collaboration post-guerre froide, vrai outil de réconciliation EU/Russie.

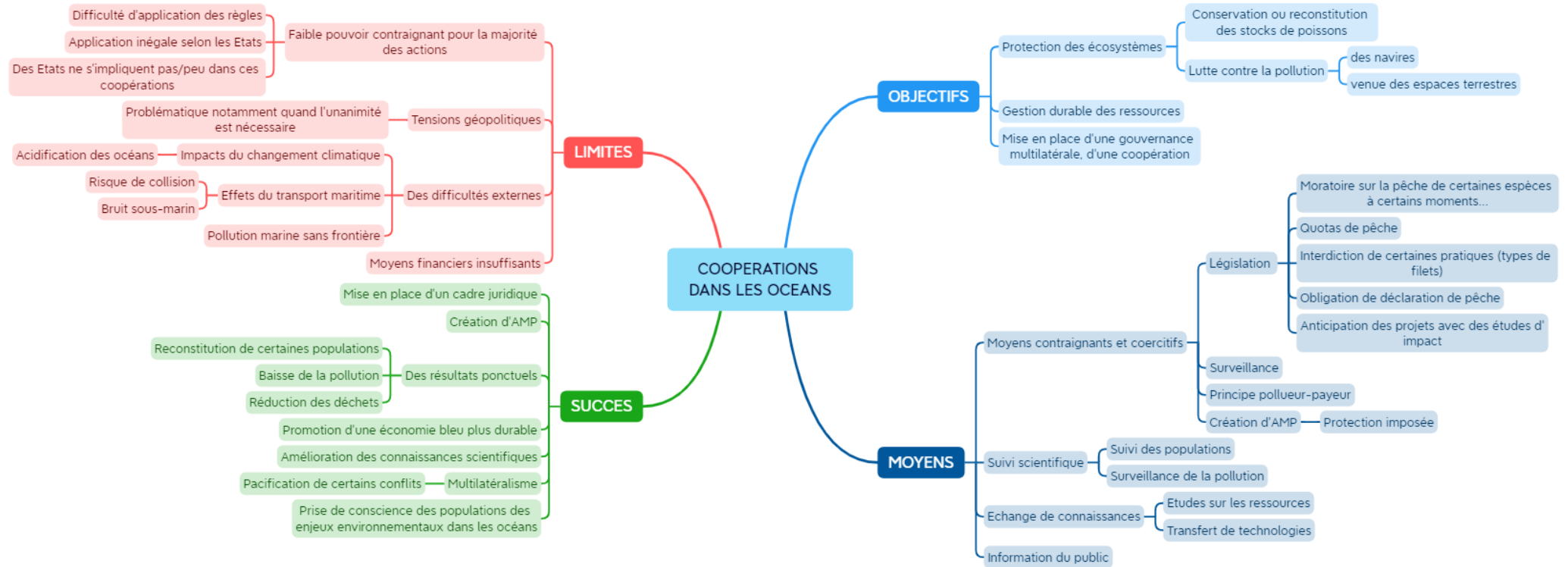
La station spatiale internationale est un exemple de multilatéralisme	Un multilatéralisme limité ou contestable
Projet qui depuis son origine est porté par plusieurs agences spatiales nationales ou plurinationales (EU, Etats européens, Canada, Japon et Russie à partir de 1993)	Etats-Unis à l'origine du projet
Financement partagé de l'ISS	Les Etats-Unis sont à l'origine de la plus grande part du financement (76.6% de la partie occidentale de la station)
Apport technologique des différents participants : visibles dans les différentes parties de l'ISS qui sont issues de laboratoires différents Le transfert de technologie russe (expérience de plusieurs stations spatiales) à partir de 1993 a été notamment très appréciable pour les Etats-Unis.	Les Russes imposent la présence permanente de 2 Russes dans la station en raison du commandement forcément russe de la capsule Soyouz utilisée pour envoyer et ramener les astronautes de l'ISS.
17 Etats y ont déjà envoyé au moins un astronaute 3600 chercheurs coopèrent.	Mais leur nombre par nationalité varie beaucoup, en grande partie en fonction du financement (54 pour les Américains, 41 Russes mais seulement 6 Japonais en 3 ^e position ou encore 2 Français)
Des chercheurs du monde entier ont pu profiter des expériences réalisées à bord de l'ISS.	
En 2018, une 1 ^{ère} expérience scientifique chinoise sur l'ADN a été réalisée dans la partie américaine de la station.	Absence de collaboration avec la Chine car les Etats-Unis refusent
La participation croissante d'acteurs privés conduit à une coopération plus vaste (publique et privée)	Existence de projets rivaux : Chine et Inde veulent toutes deux créer une station spatiale nationale
Le projet offre une aide aux pays en développement.	Différents modules nationaux (un russe notamment) et non une station unie. Pas véritablement de recherche internationale.

Quels sont les objectifs de la coopération multilatérale ?

- Partager les coûts pharaoniques
- Profiter des apports technologiques de chaque puissance
- Participer à un rapprochement diplomatique entre les Etats et donc réduire les risques de conflits entre eux

On voit ainsi que conflits (ex de la compétition EU/URSS pendant la guerre froide) **comme coopérations** (ex : ISS) **stimulent la recherche**.

Jalon 2 : Rivalités et coopérations dans le partage, l'exploitation et la préservation des ressources de la mer et des océans



I. Des coopérations croissantes au sujet des océans et de l'espace

A. Pourquoi coopérer ? Des enjeux et intérêts communs

1) Enjeux diplomatiques et sécuritaires

Espace et surtout océans connaissent une appropriation croissante par les sociétés humaines : on parle de plus en plus de « **merritoires** » pour désigner les espaces maritimes appropriés à la manière de terres. Ces frontières sont sans cesse repoussées et pour manifester la mainmise sur un territoire, l'appropriation **s'accompagne souvent d'une militarisation**. Ces deux phénomènes **font craindre sinon une perte de sécurité collective du moins une privation de droits pour certains acteurs sur des espaces qui semblaient relever jusque-là de « biens communs »**.

La nécessité de coopérer relève donc d'abord d'un enjeu diplomatique et sécuritaire. Il s'agit de **trouver des solutions pour adopter des règles communes, organiser la souveraineté sur ces espaces nouveaux et ainsi éviter les conflits**.

Face à certains phénomènes tels que le **changement climatique, la menace est par ailleurs planétaire**.

Enfin, plus simplement, la **collaboration interétatique – dans quelque domaine que ce soit** 2014– peut être vu comme un outil, un **moyen de rapprochement et donc de pacification**.

2) Enjeux économiques

Ces espaces sont essentiels dans le contexte de la mondialisation : transports maritimes de marchandises, câbles sous-marins, satellites sont devenus indispensables pour supporter les flux mondiaux de biens, de services, de capitaux et d'informations.

Par ailleurs, **océans et espaces recèlent des ressources dont l'exploitation doit être encadrée** : quelles ressources peut-on exploiter ? qui en a le droit et à quel endroit ? quelles règles s'appliquent à cette exploitation ?

3) Enjeux scientifiques et financiers

Océans et espace sont des milieux encore en (grande) partie méconnus et que beaucoup de domaines de la science rêvent de découvrir pour mieux comprendre notre monde. Toutefois, cet objectif n'est réalisable qu'au prix **d'efforts extrêmement complexes et coûteux**. Ainsi **la coopération permet la mise en commun de cerveaux, de moyens techniques et de ressources financières et accélère donc les découvertes**.

B. Depuis quand ? La chronologie de la coopération

1) Surtout depuis la fin du XIXe s. et le début du XXe s.

La coopération interétatique ou internationale ne s'épanouit réellement – au-delà des alliances militaires – qu'à partir de la fin du XIXe s. et du début du XXe s. C'est fin XIXe que naît une vraie coopération scientifique internationale (cf. thème sur l'enjeu de la connaissance). A cette époque, la coopération au sujet de la conquête spatiale est inexistante et celle au sujet des océans n'en est qu'à ses premiers balbutiements : les crises liées à la surpêche aboutissent à la création de la **Commission Internationale pour l'Exploitation de la mer (1902)** qui associe les pays de l'Atlantique nord. **En 1926, se tient la première conférence internationale sur la pollution des eaux navigables**.

2) Accélération après la 2GM

On constate une vraie accélération après la Seconde guerre mondiale, **dans la foulée de la création de l'ONU** et alors que **se développe la mondialisation** des échanges et que **débutent réellement la conquête spatiale**.

A cette époque, **les formes de coopération qui naissent relèvent essentiellement de la logique des blocs** car, on l'a vu, océans et espace sont des lieux de compétition entre les deux Grands pendant la guerre froide.

Il existe toutefois **des exceptions notables** : le **traité sur l'Antarctique signé en 1959** à la fois par les Etats-Unis et l'URSS (et 10 autres Etats. Par ailleurs, **dès 1956, l'ONU organise des conférences sur le droit de la mer (CNUDM)** auxquelles participent des Etats des deux blocs. Elles donnent lieu notamment en **1966 à la Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques** et en **1982 à la Convention de Montego Bay**. Le **traité sur l'espace, signé entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS en 1967** est une autre illustration.

Autre contre-exemple symbolique : la **rencontre spatiale le 17 juillet 1975 entre les vaisseaux Apollo et Soyouz**.

3) Et plus encore depuis la fin de la guerre froide

La fin de la guerre froide, l'émergence de la conscience d'une urgence climatique ainsi que **l'intensification du transport maritime** et la **poursuite de la conquête spatiale** avec des objectifs plus lointains comme Mars donnent lieu à un renforcement des formes de coopération. La création de l'ISS en 1998 en est le symbole.

C. Typologie des formes de coopération au sujet des océans et de l'espace

1) Coopérations mêlant un nombre et une diversité variable d'acteurs

- **Coopération mondiale impliquant la quasi-totalité des Etats du monde au sein de l'ONU et de ses agences**

Ex : les Conférences des Nations Unies sur le Droit de la Mer ou encore les Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine ; le traité sur l'espace de 1967 est aujourd'hui ratifié par une grande majorité des pays du monde.

- **Coopérations régionales, par exemple autour d'un océan**

Ex : Commission des thons de l'océan Indien ; Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée

Ex : création par les Emirats Arabes Unis de l'Arab Group Space Cooperation qui veut favoriser la coopération dans le domaine spatial et se doter d'un satellite d'observation commun

- **Coopérations, accords bilatéraux (2 Etats)**

Il existe également des coopérations, des accords passés seulement entre deux Etats voisins pour régler un conflit (accord UE/îles Féroé en mai 2014 qui a mis fin à la guerre du hareng) ou gérer ensemble une ressource (ex de ce qu'essaient de faire Liban et Chypre pour l'exploitation du gaz et du pétrole)

Ex : accord bilatéral entre Israël et le Maroc sur le plan spatial : partenariat signé avec le Maroc pour la construction d'un centre de R&D à Rabat couplé à une commande de satellites d'observation de la Terre

- **Rôle des acteurs non étatiques dans les formes de coopération**

Nombre des conférences de coopération interétatique acceptent des

2) En fonction du domaine, du secteur de la coopération

- **Coopération au nom de la paix et de la sécurité**

- o **Accord sur des règles juridiques pour ces espaces communs** : traité sur l'espace de 1967, accords de Montego Bay de 1982
- o **Règlement d'un conflit** : les instances internationales peuvent servir d'arbitre comme le Tribunal international du droit de la mer qui a jugé 29 affaires entre 1996 et 2020 ou encore la Cour internationale de justice de La Haye. Sinon, les Etats peuvent trouver eux-mêmes des accords négociés, par exemple en matière de délimitation des ZEE (.
- o **Pour lutter contre une menace commune** : accords de Paris de 2015 contre le réchauffement climatique (même si ça ne concerne pas les océans de manière spécifique),

- **Coopérer pour préserver des « biens communs » de l'humanité**

- o **Une ressource** : thons, saumons,...
- o **L'environnement d'un territoire** : Arctique, Antarctique, Méditerranée...

- **Coopérer pour se répartir un bien commun**

- o **Une ressource** : accords de pêche avec quotas ; alliance pétrolière et gazière du Liban et de Chypre
- o **Un espace** : accords bilatéraux sur les ZEE

- **Coopérer pour faire progresser la science** : ISS (notamment échanges fructueux entre EU et Russie) ; coopération ESA/NASA ; des accords entre équipes de recherche en océanographie par ex (ex : la Carte bathymétrique internationale de l'océan Arctique, essentielle pour étudier le climat global, a été publiée jeudi 9 juillet 2020 ; elle est le fruit du travail d'une équipe internationale)

II. Les limites de la coopération

A. Obstacles à la coopération

Opposition au nom d'intérêts nationaux, notamment économiques

Ex : les Etats-Unis ont toujours eu cette attitude isolationniste (devise « America first ») les poussant à rejeter tout accord international qui nuirait à leurs intérêts. Par exemple, par le *Space Act* de 2015, ils se sont donné le droit de vendre les ressources naturelles des astres, ce qui semble entrer en contradiction avec le traité sur l'espace de 1967.

Ex : les accords concernant la protection de l'environnement sont souvent rejetés au nom de l'intérêt économique. C'est le cas des îles Glorieuses que Madagascar revendique pour exploiter les richesses halieutiques de leur ZEE alors que la France qui les contrôle souhaite créer une réserve marine.

Ex : **les accords de Montego Bay** : 15 Etats n'ont pas signé la convention sur le droit de la mer (Etats-Unis, Pérou, Israël, Palestine, Syrie, Turquie, pays d'Asie centrale...) et d'autres l'ont signé mais non ratifié (Mali, Bolivie,...)

Ex : **le traité sur l'espace de 1967** : signé à l'origine par Etats-Unis, Royaume-Uni et URSS rejoints par la France en 1970, il a été depuis signé par 134 pays du monde dont 111 l'ont ratifié.

De manière plus générale la compétition l'emporte régulièrement sur la collaboration

La Chine, étant exclue de l'ISS, a mis au point une station spatiale chinoise « Tiangong » qui tend à la concurrencer.

D'ailleurs la coopération russo-américaine semble menacée par le vieillissement de la station et par le regain de concurrence entre les deux Etats. Après 2030 environ, les chemins de la Russie et des Etats-Unis se sépareront dans ce domaine. L'agence spatiale russe (ROSCOSMOS) a en effet annoncé en 2021 se lancer dans un programme de construction de sa propre station. Elle s'appellera ROSS et son 1^{er} module devrait être lancé en 2027

C'est notamment le **domaine de la protection de l'environnement qui fait le moins consensus** car tout accord obligerait les Etats à payer ou à moins utiliser des espaces maritimes lucratifs par exemple, alors même que la haute mer est reconnue comme « bien commun de l'humanité ». Depuis 2018, les difficultés des discussions de la BBJN (Conférence

B. Manifestations des lacunes de la coopération

1) Difficulté à les faire appliquer

Exemple des accords de Montego Bay : la Chine enfreint les règles en pêchant notamment en Mer de Chine méridionale en dehors de sa ZEE. Cette difficulté vient du fait **qu'il existe peu de moyens de forcer un Etat à l'appliquer, même si le tribunal sur le droit de la mer existe**. Il siège à Hambourg et se compose de 21 juges élus pour 9 ans par les 168 Etats parties. Toutefois, il n'a qu'un rôle d'arbitre très peu répressif (immobilisation d'un navire).

C'est **également lié au fait que la CNUDM ne résout pas tous les litiges quant à l'appropriation des ressources, mais contribue parfois à les alimenter**. Par exemple, la possibilité pour les Etats côtiers d'agrandir leur ZEE en prenant en compte la limite de leur plateau continental (350 milles au lieu de 200 si le sol et le sous-sol marins sont des prolongements naturels des terres émergées) donne lieu à un nombre très important de demandes traitées par la « Commission des limites du plateau continental » (organe spécialisé de l'ONU). Par exemple, la France a obtenu en juin 2020 150000 km² de plus au large des îles de La Réunion, Saint Paul et Amsterdam. En 2001, la Russie a réclamé une extension de sa ZEE vers l'Arctique, qui lui a été refusée, mais qui a suscité des demandes similaires de la part du Danemark et du Canada.

2) Persistance de vides juridiques

Enfin, certains espaces constituent des vides juridiques : il n'y a pas encore d'accords sur ces territoires :

- C'est le cas de la **haute mer (eaux internationales)** qui représente 64% des océans et où pêche et navigation sont libres. En l'absence d'une autorité internationale, c'est à chaque État de faire la police en haute mer, mais uniquement avec ses propres pavillons. En 1994 est créée l'Autorité internationale des fonds marins, toujours sous l'égide de la Convention des nations unies sur le droit de la mer. Cette autorité déclare le fond de la mer "patrimoine commun de l'humanité", et donc l'impossibilité de s'en approprier les richesses. Mais en l'absence d'une réglementation internationale contraignante, les contrôles sont inexistantes. Toutefois le **19 juin 2023, l'accord sur le Traité international de protection de la haute mer (BBJN)**, destiné à "assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les eaux internationales" a été signé. Ses objectifs sont la définition d'un cadre réglementaire, la reconnaissance d'un patrimoine commun de l'humanité, le partage équitable des avantages découlant des ressources génétiques marines, la création d'APM (objectif « 30 pour 30 » : protéger 30% des océans de la planète d'ici 2030).
- Le **vide spatial est également un vide juridique. Par exemple, aucune charte, aucun traité n'empêche de polluer, de laisser des déchets s'y accumuler**. Seule la France a inscrit dans sa loi l'obligation de désorbiter un satellite en orbite basse au bout de 25 ans maximum. La Nasa et d'autres agences ont adopté la même règle.
- La **planète Mars** sur laquelle commencent à se poser des engins de différentes nationalités n'a pas fait non plus l'objet d'une législation spécifique.

C. Des rivalités et conflits liés aux océans et aux mers

1) Des conflits liés au contrôle des points de passage stratégiques

Iles et détroits, des espaces particulièrement disputés

Ces territoires sont stratégiques car les îles, en dépit d'une faible superficie, disposent souvent d'une immense ZEE et les détroits permettent le contrôle de lieux de passage cruciaux, surtout à l'heure de la mondialisation.

Ex : îles Senkaku, îles Spratley, îles Glorieuses, île de Chypre...

Ex : détroit d'Ormuz

La question du passage du nord-est

2) Des conflits liés à la volonté d'appropriation de ressources : ils se lisent dans les querelles de délimitation de ZEE

Les zones de pêche

Ex : entre marins français et britanniques après le Brexit

Les ressources en hydrocarbures

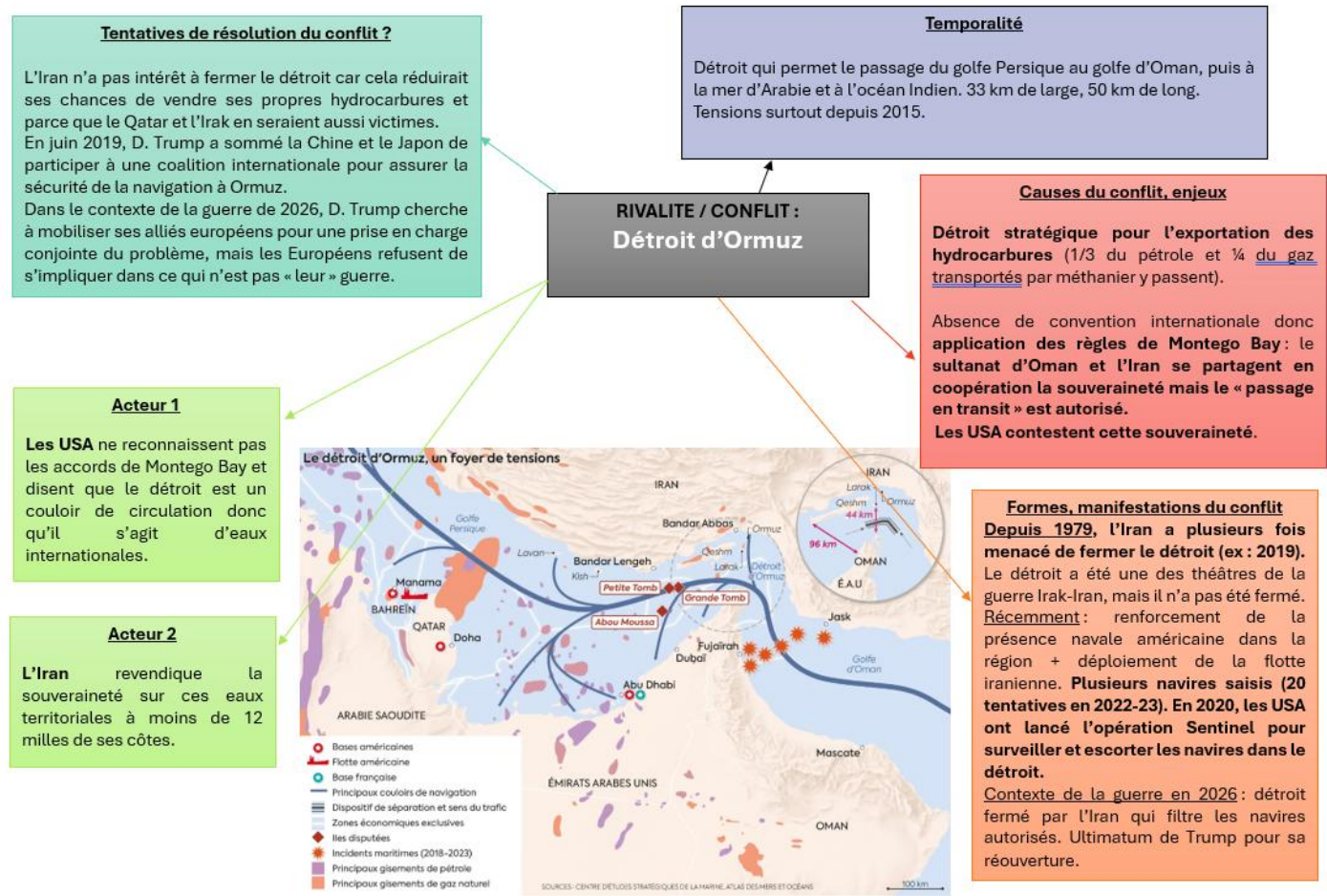
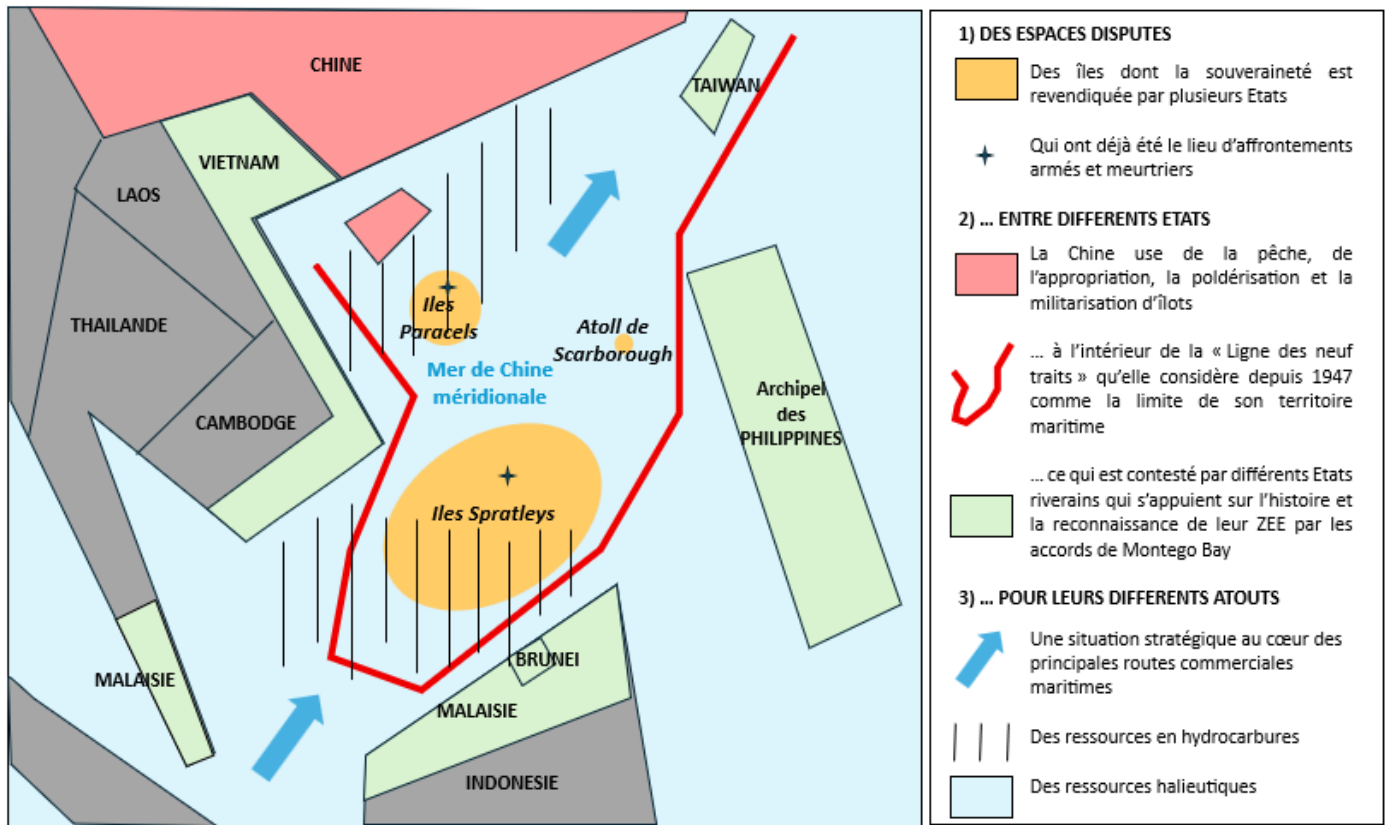
Ex : îles Senkaku, îles Spratley,...

3) Des conflits liés à des objectifs différents d'acteurs pour un même espace maritime

Exploitation ou protection

Ex : îles Eparses

Les conflits en mer de Chine méridionale au sujet des îles Paracels et Spratleys



Tentatives de résolution du conflit ?

Le traité de paix entre la République de Chine et le Japon d'avril 1972 règle officiellement les différends territoriaux entre les deux pays, mais pas pour ces îles.
2008 : décision de la mise en place d'une gestion conjointe des ressources, mais la Chine reste agressive
Présence des Etats-Unis, alliés historiques du Japon

Temporalité

5 îles et 3 rochers au nord-est de Taïwan et au sud-ouest du Japon en Mer de Chine orientale, administrées par le Japon depuis le XIXe s. mais revendiquées par la Chine depuis 1970°

RIVALITE / CONFLIT : Iles Senkaku

Causes du conflit, enjeux

Conflit territorial lié à la découverte de richesses en hydrocarbures offshore et aux ressources halieutiques importantes.
La mer de Chine méridionale est aussi un lieu stratégique de passage pour le trafic maritime mondial = similaire aux îles Spratley
+ conflit pour le leadership régional entre les deux puissances

Acteur 1

Chine et Taïwan : dès la dynastie des Ming (XIVe-XVIe siècles), des traces de ces îles sont présentes dans la littérature et la cartographie chinoises.

Acteur 2

Taïwan ajoute l'argument géographique (proximité)

Acteur 3

Japon : souveraineté depuis le XIXe (et îles inoccupées auparavant) ; plusieurs traités officiels la reconnaissent.

Formes, manifestations du conflit

En janvier 2021, la Chine a adopté une loi autorisant ses garde-côtes à faire usage de la force, même sans sommation, dans les eaux placées « sous juridiction chinoise »... et ces îles en font partie selon elle d'où des incursions de navires de guerre dans les eaux territoriales de l'archipel.
En retour montée en puissance de la marine japonaise dans cette zone.

Carte du conflit territorial Japon/Chine en mer de Chine orientale

Carte du conflit territorial Japon/Chine en mer de Chine orientale

Legend:

- Zone économique exclusive revendiquée par le Japon
- Plateau continental juridique revendiqué par la Chine
- Zone des Iles Senkaku/Diaoyu
- Champs d'hydrocarbures supposés
- Exploitation offshore* (China National Offshore Oil Corporation)
 - Shirakaba / Chumitao
 - Kuzunoki / Duangao
 - Kashi / Taiwanian
 - Asunaro / Longling
- Présence militaire des Etats-Unis

* En l'attente d'exploration chinoise

Jean-Emmanuel Medina, Centre de droit international, Université Jean Moulin Lyon 3. www.diploweb.com, avril 2013

Tentatives de résolution du conflit ?

Discussions entre E. Macron et le président malgache ; une commission mixte doit être mise en place pour faciliter les échanges.
Reprise des discussions en juin 2025. La France propose une cogestion.

Temporalité

5 atolls de l'océan Indien situé autour de Madagascar sous souveraineté française... mais revendiqué par Madagascar depuis 1979, mais tensions accrues depuis juin 2019

RIVALITE / CONFLIT : Iles Eparses

Causes du conflit, enjeux

Îles en grande partie inhabitées (en dehors de gendarmes) mais qui donnent à la France beaucoup de ZEE et sont stratégiques pour être présents dans le canal du Mozambique.
Certaines de celles-ci sont présumées riches en hydrocarbures.
Elles abritent aussi une grande biodiversité (2500 espèces marines dans les Glorieuses dont 20% sont menacées d'extinction)

Acteur 1

Madagascar : la résolution 34/91 de l'ONU adoptée en 1979 qui "invite le gouvernement français à entamer sans plus tarder des négociations avec le gouvernement malgache en vue de la réintégration des îles Eparses qui ont été séparées arbitrairement de Madagascar."

Acteur 2

La France estime que c'est son territoire depuis la colonisation.

Acteur 3

Maurice et les Comores les revendiquent aussi.

Formes, manifestations du conflit

La présence des militaires français a pour but d'empêcher la pêche illégale des espèces menacées.
Refus de Madagascar que la France crée une réserve naturelle sur les îles Glorieuses
Vives tensions diplomatiques

Largeur : 419 km en son point le plus étroit
Profondeur : jusqu'à 3 200 m

30% du commerce mondial de pétrole y transite chaque année
Réserves estimées :
6 à 12 milliards de barils de pétrole
+ de 5 000 milliards de mètres cubes de gaz

Environ 5 000 navires l'empruntent chaque année, soit 14 navires par jour

La ZEE des îles françaises représente près de la moitié des espaces maritimes du canal

I - Une zone de concurrence régionale et internationale

- ZEE française
- Îles sous souveraineté française
- ÉTATS RIVERAINS
- Limites du canal
- Investissements chinois (infrastructures)
- Gisements d'hydrocarbures

II - Un point de passage stratégique pour le commerce maritime mondial

Routes maritimes majeures

OBJET DE TRAVAIL CONCLUSIF : LA CHINE A LA CONQUETE DE L'ESPACE, DES MERS ET DES OCEAN

Océans et espace extra-atmosphérique sont les lieux et les témoins de la politique chinoise d'affirmation de sa puissance et de sa volonté de s'imposer face aux Etats-Unis. Pourtant, dans son *Livre blanc de la Défense* présenté en 2019, elle affirme qu'elle ne « cherchera jamais l'hégémonie, l'expansion ou les sphères d'influence » : il s'agit pour elle de rassurer le monde qui craint la « menace chinoise ».

Comment la Chine construit-elle sa stratégie d'affirmation de puissance sur ses forces de projection maritime et ses programmes spatiaux ?

I. La conquête de nouveaux espaces permet à la Chine d'affirmer sa puissance

A. 1956-86 : affirmer sa souveraineté et son indépendance

Durant cette période, la jeune République Populaire de Chine (née en 1949) souhaite surtout survivre, conserver sa souveraineté et son indépendance, alors qu'elle n'est pas encore reconnue officiellement par les grandes puissances.

1) Gagner en indépendance face à l'URSS dans le domaine spatial

La création de la Cinquième Académie de recherche du ministère de la Défense nationale en 1956 lance le programme spatial national. C'est un moyen de déclarer son indépendance vis-à-vis des deux Grands, en particulier de l'URSS qui l'a d'abord aidée jusqu'à la détérioration des relations sino-soviétiques.

2) Faire du littoral une ligne de défense d'un territoire avant tout terrestre

La « Déclaration du gouvernement concernant la mer territoriale » du 4 septembre 1958 veut légitimer plusieurs appropriations maritimes. Elle rappelle ses droits sur une bande de 12 milles au large de ses côtes ainsi que sur Taïwan.

= Elle ne revendique que des éléments qui sont déjà admis dans le droit international. Il s'agit donc seulement d'affirmer sa souveraineté dans l'esprit d'indépendance de la conférence de Bandung.

La marine a alors pour unique mission de défendre les côtes du pays et ses moyens ne lui permettent d'ailleurs pas d'en faire davantage. Comme sous l'Empire Ming (XIVe- XVIIe s.), les mers sont considérées par la Chine comme un glacis protecteur, une zone protectrice vis-à-vis du reste du monde.

B. 1986-2016 : l'émergence d'une puissance

Dans les années 1980, la Chine se transforme avec l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping qui ouvre le pays au reste du monde et lui permet peu à peu de compter sur la scène internationale après des décennies de repli sur soi sous Mao. Toutefois, la Chine cherche à s'insérer dans le monde de manière discrète. Deng Xiaoping ouvre notamment le littoral aux capitaux étrangers dans des Zones Economiques Spéciales, ce qui conduit à un basculement du centre de gravité du pays vers le littoral. On constate ainsi une littoralisation (concentration des activités sur les côtes) rapide des activités et une maritimisation de l'économie (accroissement des échanges par voie maritime). Cela permet une croissance économique rapide et génère donc des moyens financiers plus importants pour l'Etat.

1) Dans l'espace extra-atmosphérique

En 1986, la Chine relance ses ambitions spatiales avec le programme « 863 » qui fixe comme objectifs essentiels les vols habités et la construction d'une station spatiale. Les accords avec la Russie se multiplient et les futurs taïkonautes (astronautes chinois) peuvent par exemple aller s'entraîner dans la Cité des Étoiles de Moscou. Petit à petit, l'administration spatiale nationale chinoise (CNSA), créée en 1993, parvient à remplir les objectifs fixés :

- 1999 : Shenzhou 1 envoie son premier vaisseau spatial sans équipage pour le 50e anniversaire de la RPC
- 2003 : le 1^{er} taïkonaute chinois Yang Liwei va dans l'espace
- 2011 : premier amarrage d'un vaisseau à la station spatiale chinoise, Tiangong 1 (« Palais Céleste 1 »).
- 2013 : la Chine parvient à déposer un véhicule explorateur nommé Lapin de jade sur la Lune

2) Dans les espaces maritimes

Dans le domaine maritime, la défense côtière est remplacée sous l'impulsion de l'amiral Liu Huaqing (nouveau commandant en chef de la marine) par une stratégie de défense au large qui devient la doctrine officielle en 1986.

Le discours de souveraineté et de « coexistence pacifique » se transforme en discours de puissance.

C. Depuis 2016 : affermir sa puissance à l'échelle mondiale

L'ambition de la Chine est désormais de se hisser à la 1^{ère} place mondiale et non plus de rester dans l'ombre. Les espaces maritime et extra-atmosphérique deviennent des vecteurs de puissance économiques et géopolitiques.

1) Dans l'espace extra-atmosphérique

Désormais, la Chine ne souhaite plus simplement pallier son retard dans la course à l'espace, mais elle **se donne les moyens de devenir pionnière**. C'est l'objectif premier exprimé dans son **Livre blanc de 2016**, intitulé « **Les activités spatiales de la Chine en 2016** » dans lequel sont précisées les ambitions extra-atmosphériques, notamment lunaires et martiennes, et la **volonté de faire de la Chine la première puissance spatiale d'ici 2045**. Elle prévoit par exemple la création d'une base lunaire d'ici 2030 habitée par des robots puis par des humains.

2) Dans les espaces maritimes

Dans le domaine plus proprement militaire, la Marine chinoise a très fortement progressé. **Les effectifs humains en font la 1^{ère} marine du monde** et elle se dote d'une **flotte de plus en plus puissante** (croissance en quantité et qualité). Désormais, elle possède par exemple **3 porte-avions et 2 sont en construction**. Cf. *Axe 1*

Des bases militaires chinoises ont également été implantées avec des pays alliés : Djibouti, Bangladesh, Birmanie, Sri Lanka, Pakistan.

Dans le **domaine scientifique de l'océanographie**, la Chine progresse : exploration de la fosse des Mariannes par ex.

II. Cette affirmation passe par différents vecteurs

A. Une affirmation théorique par des discours et de la propagande

L'histoire de la RPC est émaillée de **discours des dirigeants dont le but est d'exprimer pour le peuple comme pour les autres Etats les revendications et objectifs du pays : ceux de Mao, de Liu Huaqing en 1986, les livres blancs**.

On remarque par ailleurs que **la manière de nommer les engins spatiaux relève aussi de discours de propagande** :

Ex : Sous Mao, le 1er satellite lancé en 1970 se nomme « L'Orient est rouge »

Ex : les lanceurs s'appellent tous « Longue Marche », référence à la Longue Marche de 1934 des communistes chinois

Dans le domaine maritime, la nomination est aussi un moyen symbolique d'affirmer sa puissance :

Ex : Appellation « Mer de Chine » : pour affirmer la souveraineté chinoise sur un territoire qui est contesté par les Etats voisins qui utilisent d'autres appellations comme « mer des Philippines »

Ex : Depuis sa création, la RPC **revendique la « ligne des 9 traits »** comme **limite de sa souveraineté** : **Il s'agit d'assurer la présence chinoise dans l'espace fermé par la « première chaîne d'îles », soit l'aire qui s'étend du Japon aux Philippines et jusqu'au sud de la mer de Chine méridionale**. Cette demande a été officiellement présentée par la Chine devant les Nations Unies en 2009. Toutefois, elle est contestée par la majorité des pays concernés ; en effet elle traverse notamment les ZEE des Philippines, du Vietnam, de l'Indonésie, de la Malaisie et de Brunei.

B. Une affirmation pratique par des investissements massifs...

1) Sous Mao

- Budget spatial : bien inférieur à 1 milliard de dollars / an = **construction du site de lancement de Jiuquan dans le désert de Gobi, d'où part, en 1970, le premier satellite chinois Dong Fang Hong, « L'Orient est rouge »**.
- **Mao fonde officiellement la Marine de l'Armée populaire de libération, développe une flotte côtière importante, ainsi qu'une industrie navale nationale**

2) 1986-2016

- Budget spatial : environ 1,5 milliards de dollars en 2005
- Dans la Marine, les **investissements sont bien plus conséquents à partir de 1986** ce qui permet à la **Chine de rattraper rapidement son retard** dans le domaine maritime. Elle **investit massivement dans une flotte militaire hauturière** (frégates et destroyers), et se hisse à la **troisième place dès 2008**. Liu Huaqing a notamment eu à cœur de doter la Chine de porte-avions. En **2016, elle s'impose comme la deuxième flotte de guerre mondiale**, avec un tonnage un peu supérieur à 1,2 million de tonnes.

3) Depuis 2016

- **Budget spatial : croissance forte = 3,5 milliards de dollars en 2013 et autour de 20 à 25 milliards en 2025**
- **création du quatrième site de lancement chinois à Wenchang en 2016**
- **2019 : exploration sur la face cachée de la Lune (Chang'e / Lapin de Jade 4) ; lancement d'une fusée depuis une plate-forme mobile en mer Jaune (3^e pays)**
- **2021, une sonde chinoise a atteint la surface martienne : le rover Zhurong**
- **fin 2022 : station spatiale permanente, Tiangong (Palais céleste)**
- **La hausse du budget militaire oscille autour des 7 %-8 % chaque année depuis 2016**. Même si elle ne publie pas la répartition de cette somme entre les différents secteurs de l'armée, **on estime que 25 à 30% de cette somme serait consacrée à la flotte de guerre**. Elle possède désormais porte-avions et SNLE.

C. ... et des appropriations territoriales

1) Dans les espaces maritimes

- **Les îles Paracels sont le premier archipel qui fait l'objet d'une appropriation dès 1974 face au Vietnam.**
- **Mais cette logique d'appropriation territoriale apparaît surtout à partir de Deng Xiaoping.** Ainsi, en **1988**, la décision d'établir une station météorologique **dans l'archipel des Spratleys**, revendiqué par la Chine, entraîne la mort d'au moins 140 soldats vietnamiens. Cette ambition régionale répond à la stratégie élaborée par l'amiral Liu Huaqing de défense au large (ligne des neuf traits).
- **Aujourd'hui, ces logiques d'appropriation maritime prennent désormais dans la mer de Chine méridionale la forme d'une « grande muraille de sable ».** Poldérisant île après île, créant leurs propres îles artificielles, **les Chinois font construire un phare, une piste d'atterrissage ou une casemate, installent des militaires, en espérant faire reconnaître un jour leur droit sur la « ligne des neuf traits ».** Déclarant construire des avant-postes civils pour permettre des opérations de sauvetage, la Chine pousse ses pions par la **militarisation des îlots**. Ex : Fiery Cross
- **Le volet maritime des nouvelles routes de la soie constitue un autre marqueur de cet élargissement d'échelle des logiques d'appropriation chinoises, de régionale à mondiale.** L'initiative *Belt and Road* (BRI), lancée par Xi Jinping en 2013, a pour ambition de raccorder la Chine au reste du monde par un réseau de voies terrestres et maritimes. Cela donne lieu à une **multiplication des investissements dans des ports qui sont des points d'appui tant civils que militaires**. La Chine finance une partie de la construction et de la gestion des infrastructures dans les ports. Ainsi, entre 2000 et 2023, la Chine a financé des projets dans 78 ports de 46 pays. Par exemple, le port du **Pirée en Grèce** a été entièrement privatisé par la Chine. **Par ailleurs, 7 des 10 premiers ports à conteneurs mondiaux sont chinois.**

2) Dans l'espace extra-atmosphérique

En 2016, la Chine évoque explicitement son **intention d'exploiter le dioxyde de silicium de la Lune ainsi que l'eau** de ses régions polaires. Concrètement, en décembre **2020**, **Chang'e 5** a été la première mission avec un **retour d'échantillons de sol lunaire** depuis la mission soviétique *Luna 24* de 1976.

D. ... et des moyens diplomatiques

La Chine cherche à s'affirmer en nouant des alliances : elle préfère les accords bilatéraux, mais participe aussi à des organisations plus larges comme **l'ASEAN+3**, **l'ASEAN+6** ou encore **l'Organisation de coopération de Shanghai**.

1) Dans les espaces maritimes

- La coopération passe en grande partie par le **projet OBOR (nouvelles routes de la soie)** : le co-financement des nouvelles routes de la soie par la Chine et ses partenaires est présenté comme gagnant-gagnant.
- Sur le plan militaire, elle possède désormais des **bases navales partout dans le monde**.

2) Dans l'espace extra-atmosphérique

- Elle est par exemple à l'origine de la **conférence internationale sur l'espace organisée en lien avec l'ONU en 2022**.
- La **création de la station internationale** est aussi un moyen de rayonner sur le plan diplomatique en donnant de l'impulsion, de la même manière que les campagnes d'exploration et d'observation sur Mars ou sur la Lune .

III. Des conséquences aux enjeux multiples pour la Chine comme pour le monde

L'expansion chinoise vise d'abord des bénéfices nationaux :

- en termes **économiques** : lancements de satellites commerciaux, sécurisation de l'approvisionnement et de l'exportation grâce aux nouvelles routes de la soie
- en termes **géopolitiques et militaires** : la maîtrise de la mer de Chine pour sa propre sécurité ; la souveraineté nationale grâce au développement de son propre opérationnel de navigation par satellites, *Beidou*

Cependant, la Chine vise plus loin : la domination mondiale. De fait, les réussites chinoises obligent les autres États à s'adapter, faisant ainsi de la Chine une puissance, d'autant plus que les Etats-Unis ne bénéficient plus du statut d'hyperpuissance dont ils bénéficiaient depuis la fin de la guerre froide.

Comment la Chine bouleverse-t-elle, par sa stratégie de conquêtes, l'économie et la géopolitique mondiales ?

A. Des enjeux militaires

Du point de vue militaire, la Chine s'est constituéé « **un arsenal spatial complet qui sera susceptible de neutraliser, avec un préavis très court, la quasi-totalité des satellites militaires adverses** » (selon Yannick Genty-Boudry, un spécialiste en analyse du risque et de la sécurité).

La FSS (Force de soutien stratégique de l'Armée populaire de Chine) qui rassemble les capacités cyber et spatiales de la Chine est un vrai instrument de guerre et une force de dissuasion.

Beidu (COMPASS en anglais) est un système de navigation et de positionnement par satellite qui repose sur une constellation de 27 satellites chinois, à l'image des systèmes américain GPS ou européen Galileo ou russe GLONASS.

Depuis 2022 Beidu 3 couvre l'ensemble du monde. L'enjeu géostratégique est très important : ce système met fin à la dépendance militaire de la Chine envers GPS. En plus, l'ensemble de la technologie est chinoise : logiciels et composants sont développés et fabriqués en Chine.

B. Des enjeux économiques et stratégiques

Du point de vue économique, la **réduction du coût de lancement opéré par le lanceur chinois Longue Marche** (et de la nouvelle petite mais compétitive fusée *Jielong-3* depuis février 2024) permet à la Chine de rattraper les puissances traditionnelles et de s'imposer comme un des leaders des lancements orbitaux. **En 2024, la Chine a été le 2^e pays ayant effectué le plus de lancements et ayant mis en orbite le plus de satellites** (213 pour 2521 pour les Etats-Unis). Elle met ainsi en orbite ses propres satellites, mais aussi des satellites de pays clients (Brésil, Algérie, Laos, etc.). **Le succès chinois fragilise fortement les positions russes et européennes. Il contraint l'Agence spatiale européenne (ESA) à innover pour ne pas perdre de trop grandes parts de marché en développant Ariane 6, 40 % plus rentable qu'Ariane 5.**

Le projet américain Artémis est aussi une réaction à l'ambition annoncée de création d'une base lunaire chinoise.

La **ceinture maritime des nouvelles routes de la soie doit avant tout garantir l'approvisionnement chinois en matières premières et donc préserver la souveraineté nationale.** Pour ce faire, elle s'appuie sur une diversité de partenaires, aussi bien les États du Moyen-Orient que ceux d'Afrique et d'Amérique latine. Par ailleurs, dans le contexte du réchauffement de l'Arctique, la Chine entend aussi profiter des nouvelles possibilités de circulation du Nord et **ne cache plus ses ambitions de mettre en œuvre de véritables « routes de la soie polaires », afin de diversifier ses sources d'approvisionnement** en gaz, en pétrole et en autres minerais (or, zinc, cuivre, graphite, nickel, platine, uranium). Cela passe par :

- **par des participations dans des projets énergétiques et miniers** au Nunavut canadien et en Sibérie russe,
- **par des participations à des projets de transport** : construction d'un chemin de fer en Norvège et Finlande
- **par la construction d'un second brise-glace** pour assurer le passage des navires
- **par la diplomatie financière** : ainsi, les prêts que Pékin a accordés à l'Islande après la crise financière de 2008 lui ont permis de bénéficier en retour d'un véritable point d'appui maritime sur l'île, d'un traité de libre-échange, mais surtout de son soutien pour obtenir un **poste d'observateur en 2013 au Conseil de l'Arctique.**

Ce système, présenté comme gagnant-gagnant par la Chine à ses différents partenaires, éveille les inquiétudes, notamment à cause de la création d'un phénomène piège de la dette que ce soit à Djibouti ou au Sri Lanka.

C. Des enjeux géopolitiques

1) Quelle reconnaissance du droit international ?

La conquête par la Chine de la mer comme celle de l'espace se fait en dépit de l'application du droit international.

Ainsi la convention de Montego Bay est largement ignorée ou critiquée par la Chine qui au contraire argue d'une présence plus ancienne sur le territoire, et considère que le droit international est avant tout celui des grandes puissances occidentales. Pourtant, si elle renie les conditions internationales pour la mer de Chine méridionale, elle s'appuie aussi paradoxalement sur elles pour justifier ses demandes de ZEE supplémentaires autour des îlots annexés

2) Tensions et domination mondiale

Avec la grande muraille de sable, La Chine provoque l'escalade des tensions sans pour autant les déclencher elle-même, rendant la réponse à apporter beaucoup plus complexe pour les autres pays et la communauté internationale.

- Ainsi **la Russie** a surtout peur de perdre sa place de leader régional
- **L'Inde**, alliée pourtant sur certains points, est plutôt défiante face à une Chine conquérante. Il se joue dans leurs tensions l'influence sur l'ensemble de l'Asie du Sud et de l'Est.
- **L'Europe** est inquiète de la concurrence féroce qui est en train de se jouer et à laquelle elle ne pourra pas résister
- **Les Etats Unis** sont également très inquiets puisque leur « chasse gardée » risque d'être mise à mal, en particulier dans le domaine spatial. C'est avec les Etats-Unis que les tensions sont donc les plus fortes. Ces-derniers ont tenté de marginaliser la Chine en lui interdisant l'accès à l'ISS et aux avancées technologiques dont ils disposent.

➔ Le géopolitologue **Pascal BONIFACE** parle de « **piège de Thucydide** » **pour décrire les relations entre les Etats-Unis et la Chine** : selon cette théorie, la puissance dominante, par peur d'être dépassée par une puissance émergente, anticiperait et déclarerait la guerre à celle-ci.

CONCLUSION : La conquête spatiale et celle des mers et des océans sont finalement des vitrines pour la Chine et elles lui permettent de rayonner ou d'inquiéter à l'échelle mondiale. De fait, elle dispose dès lors des quatre capacités « de faire, de faire faire, d'empêcher de faire et de refuser de faire » qui sont, selon **Serge Sur**, les attributs essentiels de la puissance. Cependant, elles sont largement favorisées par un **pouvoir politique autoritaire** qui omet de prendre en compte les **très fortes inégalités sociales, territoriales et spatiales du pays.** D'autre part, le **défi démographique** risque également de rattraper la Chine dans les années à venir et de questionner ses capacités d'adaptation techniques et technologiques.